

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Pas de précipitation ! Doublez avec précaution ! », une campagne pour favoriser la cohabitation entre véhicules et cyclistes

Depuis le mois de juin, la Commune a lancé une campagne de prévention en collaboration avec le Canton, PRO VELO et l'ATE pour rappeler les précautions à prendre pour une bonne cohabitation entre véhicules motorisés et vélos sur les routes.



Que ce soit pour des questions de stationnement, de santé publique ou d'émission de gaz à effet de serre, la mobilité cyclable apporte des bénéfices importants. Chaque personne qui se déplace à vélo laisse notamment une place de stationnement libre pour ceux qui n'ont pas d'autre choix que de prendre leur voiture. Ceux qui peuvent se déplacer à vélo doivent donc pouvoir le faire dans de bonnes conditions.

Face à un véhicule de plus d'une tonne qui roule à 80 km/h, les cyclistes ne font littéralement pas le poids et une trop grande proximité lors des dépassements est source de stress et malheureusement parfois d'accidents, du fait d'inattention, de distraction liée au téléphone portable ou de vitesse inadaptée.

Ce constat est connu et a encore été confirmé par le retour des utilisateurs des vélos électriques que la Commune met à disposition gratuitement depuis plus de deux ans maintenant. Cette vulnérabilité est également un facteur de démotivation pour se déplacer plus souvent à vélo.

« Pas de précipitation ! Doublez avec précaution ! »

Pour réduire significativement les risques lors d'un dépassement, une distance de sécurité de 1.5 m au minimum est recommandée à partir de 50 km/h et 1 m au minimum à des vitesses plus faibles. A noter aussi que selon le Bureau de prévention des accidents (BPA) les cyclistes doivent, pour leur part, garder une distance de sécurité de 1 m par rapport au bord droit de la route, pour parer aux aléas de la circulation (bouches d'égout, vent et dépassements trop proches notamment). Il est encore important de noter que les cyclistes doivent rouler au milieu des voies dans les giratoires et sur les voies de présélection.

Cette campagne menée conjointement avec le Canton, l'association PRO VELO Neuchâtel et l'ATE rappelle donc les bonnes pratiques avec des panneaux qui sont déployés depuis le début du mois au bord des routes communales et cantonales entre les villages de Val-de-Travers, toutes susceptibles d'être empruntées par des cyclistes, avec l'objectif de sensibiliser les conducteurs quant à leur comportement et de replacer l'humain au centre de leur attention lorsqu'ils sont au volant.

Val-de-Travers, le 18 juin 2026

LE CONSEIL COMMUNAL

CONTACT | Eric Sivignon, conseiller communal
Territoire, énergie et mobilité

+41 32 886 73 77 | urbanisme.vdt@ne.ch



